

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **7 (1961)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

APPEL

Tireurs suisses, à vos armes !

Tous les porteurs d'armes doivent se faire un devoir de participer à la grande journée des tireurs suisses : le tir fédéral en campagne. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir un succès personnel, ou, pour les sections, de se classer aux places d'honneur. Cette journée doit être, au contraire, en ces temps si chargés de désaccords politiques, une brillante démonstration de notre volonté de nous défendre.

Voilà pourquoi, les 27 et 28 mai, cet appel doit retentir dans tout le pays :

Tireurs suisses, à vos armes !

Comité Central
de la Société suisse des Carabiniers.

CANTON D'ARGOVIE

DES LEGS EN FAVEUR DE L'EGLISE DE DUERRENAESCH

Les six frères et sœurs Sager, propriétaires de fabrique à Duerrenaesch, ont légué un domaine de 72 ares, valant 45.000 francs, à la commune, à la condition que le terrain soit affecté à la construction d'une maison de paroisse. L'administration paroissiale a accordé un crédit de 25.000 francs pour la rénovation de l'église.

LE CHATEAU DE LENZBOURG CENTRE CULTUREL ARGOVIEN ET SUISSE

Construit au X^e siècle, siège des comtes de Lenzbourg, de Kibourg, puis de Habsbourg, ensuite résidence des baillis bernois et enfin propriété privée, le magnifique château de Lenzbourg fut racheté il y a cinq ans à sa propriétaire américaine par le canton d'Argovie et la commune de Lenzbourg, qui en ont fait un centre de culture argovienne et suisse.

Il vient d'être ouvert et la fondation qui le dirige a donné une conférence de presse. Divers exposés ont été présentés sur les transformations et rénovations architecturales et sur les collections historiques déposées au château. Relevons que treize grandes fenêtres gothiques qui avaient été murées par les Bernois ont été rétablies.

BOURGEOIS D'HONNEUR

L'Assemblée communale de Rudolfstetten (Argovie) a conféré la bourgeoisie d'honneur à Mme Gertrud Mueller, institutrice, en reconnaissance de ses 40 ans d'activité dans l'enseignement dans cette localité.

21^e RALLYE NATIONAL DE CAMPING F.S.C.C. A ZOFINGUE

Comme toutes les années à Pentecôte, les membres de la Fédération suisse de camping et de caravaning, se sont réunis pour leur traditionnel rallye national.

Sur la magnifique prairie qui domine Zofingue, certainement prédisposée au camping, puisque, en 1745 déjà, les troupes bernoises y avaient établi leur camp, plus de mille campeurs, venus de toutes les régions du pays, ont fraternisé pendant trois jours, malgré un temps défavorable.

Ce 21^e rallye national F.S.C.C., groupant en un éphémère village près de 400 tentes et caravanes, aura prouvé si besoin l'était encore, combien est vivant l'idéal de ceux qui, malgré l'incroyable développement de notre mouvement, tiennent à rester de vrais campeurs.

BOURGEOISIE D'HONNEUR

L'Assemblée communale de Williberg, dans le district de Zofingue, a accordé la bourgeoisie d'honneur à Mlle Hélène Speich, institutrice à l'école communale de Williberg, depuis 27 ans.

L'UNE DES PLUS VIEILLES EGLISES DE SUISSE

L'une des plus vieilles églises de Suisse, datant des premiers temps du christianisme, a été mise à jour lors de fouilles entreprises dans les ruines romaines de Zurbach. Les archéologues estiment que ce temple remonte au V^e siècle. Il est très improbable, cependant, que Zurbach fût un évêché, car cette ville avait beaucoup moins d'importance que Sion et Coire.

Une autre église, de 16 m. sur 6 m., a été découverte par les archéologues bâlois et argoviens sur les ruines de l'ancien castel romain d'Argenhausen, près de Pfäeffikon (Zurich), qui servait à protéger l'Helvétie contre les Germains.

CANTON DE BALE

ARTISTE SUISSE A L'ETRANGER

Le chef d'orchestre bâlois, Jean Ruggiero, a dirigé récemment avec grand succès un concert symphonique de l'Orchestre philharmonique de la radiofusion-télévision française au théâtre des Champs-Élysées à Paris. Des œuvres de Mozart, Beethoven, Chopin et Prokofieff figuraient au programme. Des membres de l'Ambassade de Suisse à Paris assistaient à ce concert.

RUDOLF RIGGENBACH

M. Rudolf Rigggenbach, amateur d'art de réputation mondiale, est mort à Bâle à l'âge de 79 ans. Il fut Directeur du Cabinet des Estampes du Musée de Bâle, puis Conservateur des monuments historiques.

ZOO DE BALE

Le rapport annuel du jardin zoologique de Bâle pour 1960 indique que ce parc d'acclimation compte 2.382 animaux et qu'il s'est produit entre autres de nombreux cas assez rares de reproduction (ocapi, gorille, lions, etc...). Les recettes se sont élevées avec en moyenne 815.000 entrées à 1.386.500 francs. 56.100 francs ont été consacrés à l'achat de nouveaux pensionnaires.

CORPORATIONS BALOISES

Deux corporations ont fêté samedi 6 mai, à Bâle, le 700^e anniversaire de leur création. Il s'agit originellement de deux demi-corporations qui formaient, en 1261 déjà, une seule corporation groupant, entre autres, les peintres et les selliers.

Après une cérémonie commémorative à l'église de Saint-Martin, un banquet groupa plus de 300 personnes. De nombreuses allocutions furent prononcées à cette occasion, en particulier par le Président du gouvernement, M. C. Peter.

LE PROCES DES MEDICAMENTS

Un grand procès, qui durera probablement quelque six semaines, a commencé à Bâle, à propos de médicaments contre les rhumatismes. Les recherches effectuées durant la première semaine de la procédure ont servi essentiellement à éclaircir les circonstances dans lesquelles la maison bâloise a acquis le médicament de ce médecin allemand. Celui-ci exploitait d'abord en Allemagne un commerce propre, mais qui ne prospérait pas selon ses vœux. Il envisagea alors de vendre le médicament, lorsqu'un médecin municois vint lui assurer qu'il connaissait une maison bien assise, capable de s'intéresser à son médicament, et qui disposerait des fonds nécessaires à son acquisition. Le prix de vente fut fixé, par le médecin, à 886.000 francs. Sur cette base, un contrat fut rédigé à Munich, que les responsables de la maison bâloise, qui comparaissent actuellement comme accusés devant le tribunal, qualifient de provisoire.

Dix-sept expertises médicales et cliniques ont été faites au sujet de ce médicament en l'espace de six mois. Une série de produits de base entre dans sa composition. Selon les experts consultés par le tribunal bâlois, il ne s'agit nullement de substances nouvelles, mais de produits que l'on peut trouver librement dans le commerce, et notamment des sels d'or. Cependant, l'un de ces composants avait été gardé secret par le médecin afin de se prémunir contre la maison bâloise.

La maison bâloise a commencé à mettre ce produit en circulation, mais les espoirs ne se sont pas confirmés. De nombreuses plaintes ont même été exprimées qui ont nécessité de nouveaux contacts avec le médecin afin d'en modifier la composition.

CANTON DE BERNE

LE CONCORDAT SUR LE COMMERCE DES ARMES EST DESORMAIS EN VIGUEUR DANS LE CANTON DE BERNE

Le 20 juillet 1944, le Conseil Fédéral approuvait un concordat intercantonal sur le commerce des armes et des munitions, qui entra en vigueur aussitôt. Jusqu'en

1958, tous les cantons ont adhéré à ce concordat, à l'exception de celui de Berne. Depuis le lundi 1^{er} mai 1961, le canton de Berne applique aussi ces dispositions, de sorte qu'il est maintenant nécessaire, partout en Suisse, d'avoir un permis pour se procurer une arme.

Quiconque vend des armes et des munitions à titre professionnel doit être en possession d'une patente délivrée par les autorités cantonales. La vente d'armes ou de munitions dans les foires et marchés, ainsi que par des colporteurs et déballeurs, est interdite. Les armes manuelles à feu ou à gaz ne peuvent être vendues professionnellement que contre remise d'un permis d'achat d'armes signé par l'acheteur.

Le concordat s'est révélé être un moyen efficace de lutter contre les crimes et délits, de même que contre les suicides.

Tant qu'il n'était pas en vigueur dans le canton de Berne, son effet restait néanmoins limité. Il y eut des abus, et la police a établi maintes fois avec certitude que les armes ayant servi pour des crimes graves avaient été achetées dans le canton de Berne.

L'application du concordat du canton de Berne fait suite à une votation populaire du 21 février 1960. Le 28 février 1961, le Conseil exécutif a édicté une ordonnance d'exécution à ce sujet. Les patentes d'armurier doivent être demandées à la direction cantonale de la police. Quant aux permis d'achat d'armes, ils sont délivrés par les préfets. Les armuriers doivent tenir un contrôle de toutes les ventes.

★ ★ ★

Le Comité suisse « Pro Mozart » lance l'appel suivant :

Avant la dissolution du Comité suisse « Pro Mozart » et avant de clore la collection suisse, nous voudrions nous adresser encore une fois à vous. Nous vous rappelons brièvement de quoi il s'agit :

Le Mozarteum, à Salzbourg, a pris l'initiative de mettre sur pied une édition complète des œuvres de Mozart. Il a pu, dans ce but, s'assurer la collaboration de larges milieux de nombreux pays intéressés à la culture. Toutefois, le résultat de la collecte effectuée en Suisse reste, proportionnellement, loin derrière ceux de beaucoup d'autres pays et d'outre-mer, même. C'est un devoir d'honneur pour notre pays de combler cette lacune. Ceci est la raison de notre ultime appel. Les dons peuvent être versés au compte de chèques postaux : III 3808, « Comité suisse Pro Mozart », Berne.

Le Comité suisse Pro Mozart :

Philippe ETTER,
ancien Conseiller fédéral,
Président d'honneur.

Le Comité d'action : le ministre Carl J. Burckhardt, président ; le ministre Ernst Feisst, vice-président ; Ernest Ansermet, Hans Urs von Balthasar, le professeur Karl Barth, F. T. Gubler, Benno Gut, Mme Jenny Matt, J. B. Hilber, Frank Martin, Ernst Mohr, Paul Sacher, le professeur J. R. von Salis, Willy Schuh, l'ambassadeur A. Soldati.

NOUVEAU PROGRAMME DE RADIO POUR L'ETRANGER

Depuis le mois de mai, a débuté un nouveau programme d'émission du service suisse des ondes courtes. Toute une série d'émissions suisses modifient leur forme et quelques autres, entièrement nouvelles, sont introduites dans le programme, qui donne plus de place aux problèmes de l'actualité. Outre les informations, il comprend aussi des émissions culturelles et économiques, tandis que les variétés ne sont pas négligées pour autant.

Radio-Schwarzenbourg, qui est un des émetteurs les plus écoutés dans le monde, diffuse des programmes dans les langues suivantes: allemand, français, italien, anglais, espagnol, portugais et espéranto. Chaque mois, la direction du service des ondes courtes reçoit des milliers de lettres de tous les continents — même de pays situés derrière le « rideau-de-fer ». Le service des ondes courtes constitue en effet un lien entre les Suisses de l'étranger et la mère-patrie. Pour de nombreux compatriotes, c'est même le seul moyen d'être rapidement au courant des événements survenus en Suisse.

SUISSE ET GHANA

A Berne a été signé, par le Chef du Département politique, M. Petitpierre, Conseiller fédéral et par le Ministre des transports et des communications de la République du Ghana M. Edusei, un accord sur les services aériens entre la Suisse et le Ghana. Cet accord précise les conditions juridiques et techniques de l'exploitation de lignes de navigation aérienne entre les deux Etats et au-delà du territoire de chacun d'eux. Il devra être approuvé par les Chambres fédérales et entrera en vigueur après sa ratification par chacun des deux Etats contractants. Il est cependant applicable à titre provisoire dès la date de sa signature.

TIMBRES « PRO PATRIA 1961 »

Une nouvelle série de timbres « Pro Patria » a paru le 1^{er} juin.

Elle comprend, comme de coutume, 5 valeurs de taxe. Le timbre de 5 ct. symbolise le but de la collecte de cette année, consacrée à des œuvres culturelles suisses. Les quatre autres timbres terminent la série « minéraux, roches, fossiles » commencée en 1958. 90 pour cent du produit net reviennent à la collecte de la fête nationale et 10 pour cent seront destinés à l'Association suisse des organisations d'aide familiale.

Le timbre de 5 ct., unicolore, bleu, représente la croix fédérale, un livre d'histoire avec les symboles du temps et de l'espace. Le timbre à 10 ct., quadricolore, vert-bleu, rose, gris-orange, gris, de la fluorine. Le timbre à 20 ct., tricolore, rouge, gris-bleuâtre, gris, un poisson pétrifié. Le timbre à 30 ct., quadricolore, orange, bleu-vert, jaune-clair, gris, de la lazulite. Le timbre à 50 ct., tricolore, bleu, brun-jaunâtre, gris, une fougère pétrifiée.

CORRESPONDANCE TELEPHONIQUE AVEC L'ITALIE

La direction générale des P.T.T. annonce que, dès à présent, les conversations par abonnement en période de fort trafic sont admises dans la correspondance téléphonique avec l'Italie.

L'OPINION PUBLIQUE ET LA ZONE BLEUE

Plus de la moitié de 2.000 automobilistes questionnés récemment par l'Institut suisse d'opinion publique s'est prononcée en faveur de la limitation de stationnement au moyen de la « zone bleue » et du disque de stationnement. Un quart seulement préfère les parcomètres. De l'analyse complète qui a paru dans le cahier de mai de la revue « Auto » (organe officiel de l'Automobile-Club de Suisse), il apparaît que des 2.000 personnes interrogées, qui représentent un échantillon des propriétaires d'automobiles en Suisse, 59 % sont en faveur de la « zone bleue », 25 % en faveur des parcomètres et 16 % sans

opinion. En tenant compte des régions, on obtient 57 % en faveur de la « zone bleue » en Suisse alémanique, 61 % en Suisse romande, et 69 % dans le Tessin.

UN DON DES PECHEURS SUISSES

Au cours d'une cérémonie simple, mais émouvante, à l'Ambassade du Pakistan, en Suisse, M. Adank remit au chef de la mission diplomatique pakistanaise, au nom des promoteurs de la campagne « Des filets de pêche pour le Pakistan oriental », 20.000 yards carrés de filets de nylon pour les pêcheurs du Pakistan oriental. M. Adank, dans son allocution, déclara qu'il s'agissait d'un geste symbolique « des pêcheurs suisses à l'égard des pêcheurs pakistanaïses, du peuple des Alpes à l'égard du peuple du rivage ». Dans sa réponse, l'Ambassadeur dit combien il était touché par l'esprit de solidarité manifesté par les pêcheurs suisses, qui démontre que: « Le malheur, tout comme la paix, est indivisible. » L'Ambassadeur rappela les dégâts causés par les cyclones dans le Pakistan oriental au cours des six derniers mois, qui frappèrent en particulier les pêcheurs.

JOURNEE INTERNATIONALE DU LAIT

La journée internationale du lait a eu lieu le 25 mai. La Suisse y a participé pour la quatrième fois avec tous les pays voisins. Une action s'adressant avant tout à la jeunesse sportive sera menée ce jour-là afin de démontrer l'importance du lait en tant que reconstituant physique.

LE NOUVEL HORAIRE EST ENTRE EN VIGUEUR LE 28 MAI

Le nouvel horaire des chemins de fer et autres entreprises de transports est entré en vigueur le 28 mai. Il apporte différents changements dont

les principaux ont déjà été signalés tant en ce qui concerne les relations internationales que les relations internes.

INNOVATION SUR LE MARCHÉ DU LAIT

Depuis le 1^{er} mai, on trouve sur le marché, à Berne, un nouveau produit laitier, qu'on ne trouve nulle part ailleurs au monde. Il s'agit de lait upérisé en berlingots. La particularité de ce lait réside dans le fait qu'il remplace le lait pasteurisé, qu'il peut être conservé pendant un mois et que la date figure sur l'emballage réfractaire aux influences de la lumière.

Ce lait pouvant être conservé longtemps, il est particulièrement indiqué pour la vente dans les restaurants et les kiosques ainsi que pour la vente par automates.

CONSEIL DE VILLE DE BERNE

Le Conseil de Ville de Berne s'est occupé, le 4 mai, de la lutte contre le bruit dans les maisons. Les travaux de jardin ou de ménage bruyants (tels que le « tapage » des tapis) seront interdits de 20 h. à 7 h. du matin et de 12 heures à 13 h. 30. A partir de 22 heures, on ne devra plus entendre du dehors ou des appartements voisins les bruits de radio, de télévision ou de musique. Les enfants devront renoncer à l'usage des caisses à savon en guise de véhicules.

L'INDICE SUISSE DES PRIX A LA CONSOMMATION A FIN AVRIL 1961

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans le budget des salariés, s'est établi à 184,3 à fin avril 1961 (août 1939 : 100), soit au même chiffre que le mois précédent. Par rapport à fin

avril 1960 (182,2), il marque une hausse de 1,2 %.

L'indice du groupe des denrées alimentaires s'est abaissé, de mars à avril, par suite d'un léger fléchissement saisonnier des prix des œufs. Cette faible baisse a cependant été contrebalancée par l'évolution des prix de l'habillement, qui continuent en moyenne d'accuser une augmentation minime.

Les indices des six groupes de dépenses s'établissent comme il suit : denrées alimentaires 195,1, chauffage et éclairage 142,2, habillement 227,3, nettoyage 218,5. Les indices du loyer et des divers ont été repris tels quels à 148,8 et 170,7.

L'INDICE DES PRIX DE GROS A FIN AVRIL 1961

L'indice des prix de gros calculé par l'Office fédéral de l'industrie des Arts et Métiers et du Travail, qui mesure les variations de prix des principaux produits alimentaires non travaillés et des principales matières premières et auxiliaires non transformées, s'établit à 212,7 à fin avril 1961 (août 1939 = 100). Il a reculé de 0,1 pour cent par rapport à fin mars 1961 (212,9) et de 0,7 pour cent au regard de fin avril 1960 (214,3).

De sensibles baisses de prix se sont produites durant le mois d'avril pour diverses espèces de charbon. Ces baisses s'expliquent par les rabais d'été, ainsi que pour le bois de chauffage, le foin, le son, les pommes de terre fourragères et le ciment. Les cotations du cuivre, du plomb, du fer, de la laine et de l'huile de térébenthine ont en revanche augmenté.

LE CONTROLE DE LA QUALITE DES MONTRES

Le nombre des montres déposées au contrôle pour la qualité créé par la F.H. (C.F.H.M.) augmente régulièrement. Il est passé de 108.000 pièces en janvier à 120.000 en février et à 130.000 en mars. Le nombre

des fabricants soumettant leur production a été de 76 en janvier, 80 en février et 101 en mars. Le pourcentage des montres dont la qualité a été contestée est de 9 % pour le mois de mars.

Cet accroissement des montres contrôlées s'explique en particulier par la décision prise le 13 avril 1961 par l'Assemblée des délégués de la Fédération horlogère d'introduire un contrôle obligatoire à partir du 1^{er} septembre 1961. Cette décision nécessite l'ouverture de nouveaux centres de contrôle : ceux de Magliaso au Tessin et de Porrontruy, dont l'ouverture est prévue pour ce mois-ci. Parallèlement à cette activité de contrôle de la montre-ancre, le C.F. H.M. étudie la mise au point d'une norme pour la montre Roskopf. Elle permettra l'introduction d'un contrôle facultatif et gratuit dès le 1^{er} juin 1961.

Ces pièces seront contrôlées en deux positions. Les limites seront choisies de telle façon que l'on n'aura pas un pourcentage d'échecs plus élevé que l'on en compte dans le domaine de la montre-ancre.

CONFERENCE POUR UNE AMNISTIE EN FAVEUR DES DETENUS POLITIQUES ESPAGNOLS

Une conférence réunissant des délégués venus de toute la Suisse s'est tenue à Bienne en faveur d'une amnistie à accorder aux détenus politiques en Espagne. M. Sandro Pedrolì, de Zurich, a rappelé les mesures prises en leur faveur, soulignant l'appui que leur a apporté le mouvement des artistes suisses qui ont répondu à l'appel de Max Bill. Le professeur Michel Schuwer, directeur du secrétariat international, a rappelé le travail effectué pour ces détenus par le mouvement qui déploie son activité en France et l'appui que ces détenus rencontrent dans les milieux artistiques et intellectuels. L'assemblée a décidé de créer des Comités locaux dans les villes importantes de Suisse.

ASSEMBLEE GENERALE DE PRO JURA

Sous la présidence de M. Jean Chausse, l'Association touristique jurassienne Pro Jura a tenu ses assises annuelles, le 6 mai, à Courrendlin. Après l'adoption du rapport d'activités, des comptes et la nomination du Comité central, la localité de Saint-Ursanne a été choisie pour tenir la prochaine Assemblée.

Deux exposés ont ensuite été présentés. Alors que M. René Schenker, Directeur de la TV romande, a évoqué les voies et moyens d'imposer une présence du Jura dans les émissions romandes ou suisses, Maître André Cattin, de Saignelegier, a traité la question du tourisme dans les Franches-Montagnes, rappelant qu'une réglementation, même assortie de taxes, était préférable à une mise à ban générale des pâturages. Il s'en est pris à ceux qui, pour s'opposer à la perception des taxes préconisées par la Commission du libre parcours et adoptée par la commune de Saignelegier, ont peint le diable sur la muraille. Rien ne sert de critiquer, a-t-il estimé, ce qu'il convient de faire, c'est de trouver l'argent nécessaire pour indemniser les propriétaires de bétail qui subissent des dommages lorsque ce dernier est victime d'accidents de la circulation.

Finalement, les délégués de Pro Jura ont reçu mandat de rechercher l'entente avec les intéressés et les autres associations jurassiennes, la solution la plus équitable.

ANNIVERSAIRE
DE LA NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE

Une cérémonie s'est déroulée, à Schinznach-les-Bains, à la mémoire des premiers animateurs de la défense du patrimoine, marquant le bi-centenaire de la Société Helvétique. Cette manifestation était accompagnée d'une exposition de circonstance, organisée à la salle bleue, à l'intention des nouveaux membres et invités. L'acte solennel a été ouvert par le Professeur Bruno Pedrazzini, Muralto, Président central de la nouvelle Société Helvétique, qui salua, parmi l'assistance, la présence du Conseiller fédéral, Max Petitpierre, de M. Emile Duft, Président du Conseil national, et de son concitoyen, le Professeur Guido Calgari.

M. Fritz Hummler, Directeur, Berne, donna connaissance de la création d'une « Fondation Pestalozzi », en vue de la formation professionnelle des jeunes gens des régions de montagne. Le capital de la Fondation, qui est alimenté par des dons, est déjà en mesure de prendre en charge la formation d'environ 20 jeunes gens. Le Conseiller fédéral Petitpierre prononça un discours.

UN GRAND NOMBRE DE REDUCTIONS
DE DROITS

L'arrêté du Conseil Fédéral du 28 avril 1961 modifiant le tarif d'usage des douanes suisses décrète un grand

nombre de réductions de droits. Il s'agit principalement de matières premières, de produits mi-fabriqués et de pièces de produits finis (par exemple, laques colorantes, en pâte, à l'eau, certaines huiles essentielles, masse pour l'épuration des gaz, parties de parapluies, poignées de valises, antimoine, barres et profilés en fer de grand diamètre, etc...), ainsi que des machines et instruments utilisés dans la construction (automobiles équipées de machines de travail et bennes de rechange pour basculeurs automobiles). On continue donc la pratique appliquée depuis la promulgation du nouveau tarif d'usage du 19 juin 1959, c'est-à-dire, lorsque les intérêts de l'économie suisse l'exigent, de corriger le nouveau tarif là où son application provoque des rigueurs involontaires.

Par l'arrêté du Conseil Fédéral du même jour, modifiant le tarif général, il est ensuite, en application de l'article 5, premier alinéa, de la loi sur le tarif des douanes, procédé pour la première fois, dans deux cas, à des modifications du tarif qui aboutissent à une augmentation des droits. Dans un cas, il s'agit des poudres et paillettes de cuivre. Ici, le tarif des douanes suisses est adapté aux dispositions de la convention relative à la nomenclature internationale. Pratiquement, il n'en résulte pas une augmentation des droits. Quant aux chaussures de sport avec patins à glace ou à roulettes fixes, l'augmentation de droits décrétée rétablit, en ce qui concerne la charge douanière, l'état existant déjà pour cette marchandise sous le régime de l'ancien tarif douanier. Cette correction s'imposait vu que, selon la nomenclature de Bruxelles, les chaussures de sport avec patins fixes n'étaient plus classées dans le groupe tarifaire des chaussures, mais dans celui des engins de sport.

LES P.T.T. REÇOIVENT
UNE NOUVELLE MACHINE A CALCULER

Un avion-cargo de la Swissair a déchargé à Kloten, venant des Etats-Unis d'Amérique, un ordinateur électronique « I.B.M. 7070 ». Il s'agit d'une machine à calculer de série, à l'aide de laquelle les P.T.T. seront en mesure de pousser plus avant, au cours des années à venir, leurs efforts de mécanisation et d'automatisation dans le domaine de la rationalisation méthodique des travaux et d'exploitation.

Le nouvel équipement, dans lequel entrent les dernières acquisitions de la recherche technique, est appelé à remplacer un ordinateur électronique en exploitation depuis 1957 déjà, et arrive à la limite de ses possibilités. Le nouvel ordinateur, grâce à ses capacités de lecture, de perforation et de calcul, est en mesure d'augmenter considérablement les possibilités des services que rend un tel système. C'est ainsi que l'installation atteindra, par le moyen des cartes perforées, une vitesse de production de 4,8 millions de signes à l'heure. Indépendamment de cela, dans la même unité de temps, elle inscrira encore les résultats intermédiaires, dans des cartes perforées, à rai-

son de 2,4 millions de signes. Un rythme de travail de cette vitesse laisse supposer une puissance de calcul étourdissante aux yeux des profanes, puisqu'elle est d'environ 15.000 additions, ou 1.000 multiplications, à la seconde.

La mise en service de cette nouvelle machine à calculer s'est imposée par la variété et l'ampleur des tâches, présentes et futures, confiées à la section de mécanographie des P.T.T. : calcul des taxes du téléphone, de la radiodiffusion et de la télévision ; calcul des salaires ; opérations comptables générales ; comptes d'exploitation ; inventaire du matériel ; établissement des cartes perforées de versement ; travaux techniques du laboratoire de recherches et d'essais des P.T.T. et tous travaux d'entreprises et d'administrations autres que les P.T.T., mais à eux confiés.

CENTENAIRE

Mlle Alexandrine Farron, domiciliée à Tavannes, a célébré le jeudi 4 mai le centième anniversaire de sa naissance. Fille d'agriculteurs, elle est née à Tavannes, où elle a passé toute sa vie. Elle consacra son activité aux travaux de la terre et plus tard à l'horlogerie.

CANTON DE FRIBOURG

NECROLOGIE

On annonce de Treyvaux le décès, à l'âge de 65 ans, de Joseph Yerly, ancien député, membre de l'Institut fribourgeois. Son nom restera, grâce à une importante

production théâtrale et littéraire, parmi ceux des meilleurs poètes fribourgeois qui ont illustré les beautés du patois.

UN HOTE CLANDESTIN

Un marchand-primeurs de Fribourg a découvert dans un régime de bananes un serpent vivant de petite taille, qu'il a remis au Musée d'Histoire naturelle. Ce dernier l'a envoyé au Musée de Bâle, qui a reconnu dans cet animal un jeune « serpent nocturne à œil-de-chat » appartenant à une famille dont les membres sont tous plus ou moins venimeux et se développent notamment dans les régions équatoriales.

LA CONSTRUCTION DU BARRAGE DE SCHIFFENEN

Les travaux de construction du barrage de Schiffenen, dans la vallée de la Sarine, ont commencé. La première étape comprend notamment le montage d'un pont de service, la construction du chenal de fuite et du canal provisoire ainsi que divers autres travaux d'excavation. Plus de 200 ouvriers travaillent sur les chantiers. Leur nombre pourra s'élever à 300. Près de 200.000 m³ de terre ont déjà été excavés. La part de la main-d'œuvre fribourgeoise est de 47,9 %. Il y a environ 40 % d'ouvriers étrangers et 12 % de travailleurs d'autres cantons.

Construit par les entreprises électriques fribourgeoises, avec l'aide financière du canton, le barrage de Schiffenen aura 42 mètres de hauteur et 370 mètres de longueur au couronnement. La bassin d'accumulation aura une contenance de 66 millions de m³. Il s'étendra sur une distance de 6 km. en aval de la ville, près de Guin. La production moyenne est supputée à 135.000 kwh. Les travaux dureront environ trois ans.



confort traditionnel suisse

EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÊME-ORIENT
 Caravelle AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD Douglas DC-8

SWISSAIR

CANTON DE GENEVE

LE GHANA CONTRIBUE AU FONDS DU BATIMENT DU SIEGE DE L'O.M.S. A GENEVE

Le représentant permanent du Ghana auprès de l'Office européen des Nations Unies, M. S. K. Anthony, a remis au D^r Candau, Directeur général de l'O.M.S., un chèque de mille livres sterling, constituant ainsi le premier don reçu par l'O.M.S. pour son fonds du bâtiment du siège de cette organisation à Genève. On sait que le terrain a été mis à disposition par le canton de Genève dans la commune de Prégny-Chambésy. La construction même commencera probablement au début de 1962 et demandera environ deux ans et demi.

POUR LA MAISON DES CONGRES A GENEVE

Le Conseil administratif de la ville de Genève demande au Conseil municipal un crédit de un million de francs pour préparer les dossiers d'exécution de la future Maison des Congrès de Genève, bâtiment qui sera construit dans la région du Palais des Nations et dont le coût total sera de l'ordre d'une trentaine de millions de francs.

A LA SOCIETE EUROPEENNE DE CULTURE

Un centre suisse-romand de la Société européenne de culture, dont le siège est à Venise, a été constitué à Genève, le 23 mai. Son Comité, qui sera présidé par M. Charles Veillot, a été formé de MM. Antony Babel, Moïse Berenstein, Eric de Montmollin, Fernand-Lucien Muller, Jean-Claude Piguët, Gilbert Trolliet et Henri Zbinden.

LE THEME DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE GENEVE: « LES CONDITIONS DU BONHEUR ».

Les rencontres internationales de Genève, fondées par M. Anthony

Babel, ancien Recteur de l'Université, et présidées aujourd'hui par M. Louis Maire, se tiendront cette année du 6 au 16 septembre. Elles auront pour thème « Les conditions du bonheur ». Au nombre des conférences de ces 16^e rencontres internationales figurent MM. Julian de Ajuariaguerra, Professeur ; Henri de Ziegler, ancien Recteur ; Henry Miller, Ecrivain ; Bertrand de Jouvenel, Publiciste. Une représentation théâtrale et un concert symphonique seront offerts aux participants pendant ces rencontres.

CANTON DE GLARIS

L'ANNIVERSAIRE DE L'INCENDIE DE GLARIS

Il y a exactement cent ans, dans la nuit du 10 au 11 mai 1861, que la ville de Glaris était presque entièrement détruite par un incendie. Ce terrible événement, qui plongea toute une région dans le deuil et l'affliction, a été commémoré le 10 mai. Peu après l'heure de midi, M. Dietrich Stauffacher, Président de la commune, a salué les représentants des autorités et les invités réunis au Kunsthaus où a lieu une exposition sur le « vieux Glaris ». Puis on inaugura, au jardin populaire de la ville, une Fontaine commémorative dédiée à Johann Jakobstaeger, citoyen glaronnais émérite. Des couronnes ont été ensuite déposées sur le monument au soldat et sur les tombes de Glaronnais célèbres, en présence d'une grande foule recueillie. Après une cérémonie à l'église de Glaris, où le pasteur Baenziger prononça une allocution, ce fut la réception de 230 écoliers de tous les cantons et demi-cantons suisses qui seront les hôtes pendant quatre jours des autorités de Glaris et de familles, en reconnaissance de l'aide apportée à Glaris après l'incendie. Ils furent accueillis par le Président de la commune, qui leur souhaita la bienvenue dans les trois langues nationales et par une foule enthousiaste. Les 230 enfants défilèrent ensuite dans les rues du chef-lieu glaronnais, bannières can-

tonales en tête. La journée s'est terminée par des services religieux des deux confessions et par un cortège aux flambeaux.

LA LANDSGEMEINDE DE GLARIS

La Landsgemeinde de Glaris s'est tenue, récemment, par un temps ensoleillé. Les autorités et les invités se sont dirigés en cortège, musique en tête, de l'Hôtel de Ville à la place publique, où 7.000 citoyens étaient déjà rassemblés. Parmi les invités, on notait le Conseiller fédéral Spuehler, le gouvernement des Grisons au complet, et le Colonel-Commandant de corps, Robert Frick.

La manifestation a débuté par une allocution du Landammann, M. Franz Landolt, qui a évoqué les problèmes internationaux, puis nationaux, et enfin, régionaux, parlant notamment du projet de liaison ferroviaire Toedi-Greina.

Après le serment du Landammann et du peuple, M. Alfred Heer, député radical, a été élu Président du Tribunal criminel. Les comptes de l'Etat et la quotité d'impôt ont été approuvés sans discussion. En revanche, le projet d'impôt sur les bénéfices lors de la vente de terrains a été repoussé après une longue discussion. L'impôt de dix pour cent sur les spectacles a été approuvé. Le produit sera versé à l'hôpital cantonal. L'augmentation des taxes sur les véhicules à moteur a aussi été approuvée, de même que diverses autres dispositions fiscales. Une proposition du parti socialiste et du cartel syndical d'autoriser les techniciens dentistes à pratiquer au même titre que les dentistes ayant diplôme fédéral a été repoussée.

Une discussion animée s'engagea au sujet de la proposition radicale d'autoriser les communes à accorder le droit de vote aux femmes en ce qui concerne les affaires scolaires, religieuses et sociales. Le Gouvernement était opposé à cette proposition, de même que le Grand Conseil, qui l'avait repoussée par 33 voix contre 32. Plusieurs orateurs

ont pris la parole en faveur du suffrage féminin, mais la majorité de l'assistance s'opposa au projet, qui est ainsi rejeté. Les femmes ne voteront pas dans le canton de Glaris.

La Landsgemeinde vota encore sur divers projets de portée régionale. Puis, le Landammann put prononcer l'allocution finale, au terme d'une séance qui a duré presque cinq heures.

CANTON DES GRISONS

BOURGEOISIE D'HONNEUR

L'Assemblée de la bourgeoisie de Krin, dans les Grisons, a décerné la bourgeoisie d'honneur de la commune à M. Anton Rupp et à sa femme, en reconnaissance d'une activité d'un demi-siècle comme instituteur.

CANTON DE LUCERNE

BOUQUETINS SUR LE PILATE

Quatre bouquetins ont été lâchés lundi 15 mai dans un alpage du Mont-Pilate, à 1.750 mètres d'altitude. Ces animaux représentent un don des Grisons aux cantons de Lucerne, Obwald et Nidwald. Ils sont issus de la région du Piz-Albris, près de Pontresina. D'autres bouquetins vont être lâchés cette semaine.

UN PROFESSEUR SUISSE INVITE AUX ETATS-UNIS

M. Franz Jost, maître à l'école cantonale de Lucerne, a été invité à donner des cours par l'Université de l'Etat américain du Colorado, à Boulder. Il a accepté cette invitation et donnera des cours de littérature comparée à Boulder pendant l'année 1961-1962.

SOCIETE ASTRONOMIQUE SUISSE

La Société astronomique de Suisse, qui a tenu son Assemblée générale à Lucerne, a élu son nouveau Président en la personne de M. Fritz Egger, vice-directeur de l'Observatoire de Neuchâtel.

CONCOURS CULINAIRE

L'Association suisse des maîtres cuisiniers a organisé, à Lucerne, un concours culinaire auquel participèrent 24 cuisiniers et pâtisseries de toutes les régions de la Suisse. Il y avait 29 juges, recrutés parmi les hôteliers, restaurateurs, gastronomes et journalistes. La note maximum, soit 40 points, n'a pas été atteinte. Le premier prix est revenu à M. Mathis Hartly, de St-Moritz, 37,4 points; le deuxième à M. Fritz Christen, Zurich, 36,8 points; et le troisième à M. Maurice Laeng, Lausanne, 36,3 points.

DECOUVERTE D'UN « MOULIN » AU JARDIN DES GLACES DE LUCERNE

Une grande « marmite » de sept mètres d'envergure a été découverte lors de travaux de construction à proximité du fameux jardin des Glaces de Lucerne. Elle paraît dater de l'époque glaciaire tardive, alors qu'un glacier de 200 m. d'épaisseur recouvrait encore la région de Lucerne.

CANTON DE NEUCHÂTEL

BAPTEME D'UN BATEAU

Le bateau « Ville d'Estavayer », qui vient d'être construit pour la société de navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat, a été mis à l'eau et baptisé le 3 mai, en présence des autorités communales de Neuchâtel. C'est un bateau de 32 mètres de long et d'une puis-

sance de propulsion de 270 CV, pouvant transporter 250 passagers. Il porte à 9 le nombre des unités de la société de navigation des Lacs de Neuchâtel et Morat.

NECROLOGIE

Le docteur Edouard Borel, qui fut pendant de longues années Directeur de l'hospice cantonal psychiatrique de Perreux et qui s'était acquis une réputation très répandue dans les milieux de la médecine psychiatrique de Suisse et de l'étranger, a brusquement été terrassé par une crise cardiaque, alors qu'il assistait à une représentation théâtrale à Neuchâtel. Le défunt vivait à Saint-Blaise depuis sa retraite.

CONGRES DE NATURISTES

L'organisation naturiste suisse a tenu à Thielle sa 34^e Assemblée annuelle en présence de 500 participants. Un Comité fédéral, composé de 14 membres, a été élu pour cinq ans. M. Edouard Frankhauser, éditeur à Thielle (Neuchâtel), a été appelé à la présidence centrale. Les vice-présidents en seront: le Professeur Werner Zimmermann, homme de lettres à Ringgenberg, Berne, et Willy Graf, médecin à Winterthur. Des renseignements circonstanciés ont été donnés sur la Fondation « Die neue Zeit ».

MACHINES SUISSES POUR L'INDUSTRIE DU PAPIER DES PAYS-BAS

Une firme suisse ayant son siège à Cressier, dans le canton de Neuchâtel, vient de recevoir une importante commande d'équipement de deux des plus grandes fabriques de papier et de fabriques de Hollande. La commande comprend tous les travaux d'ingénieurs, ainsi que la livraison de pompes, d'armatures et autres équipements automatiques. La firme neuchâteloise a déjà fait les plans et l'exécution d'installations de ce genre dans plus de cent cas. La production annuelle de chacune des deux firmes s'élève à 25.000 tonnes.

CANTON DE SAINT-GALL

SOIXANTE ANS AU SERVICE DU MEME PATRON

M. Franz Stierli-Wick, 74 ans, doreur, a célébré le soixantième anniversaire de son entrée au service de la maison de dorures et encadrements M. Mueller et C°, à Wil. M. Stierli, qui travaille toujours, est entré au service de cette fabrique en 1901, à sa sortie de l'école obligatoire.

DON D'UN TABLEAU DE PRIX

M. E. Albris Silbermann, de New-York, a fait don à la commune de St-Gall d'un tableau de Giovanni Segantini (1858-1899). Cette œuvre, « Le héros mort », créée en 1879, se trouve actuellement au Musée des Beaux-Arts de St-Gall.

MORT DE L'ARTISTE-PEINTRE MARTHA CUNZ

À l'âge de 86 ans est décédée Martha Cunz, artiste-peintre qui exposa dans diverses villes du pays et d'Allemagne. Plusieurs de ses œuvres figurent aux musées de Saint-Gall, de Zurich, et à la galerie Henneberg, à Zurich.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

MORT DE NIKOLAUS BASSECHES

Récemment est décédé, dans sa 66^e année, l'écrivain politique Nikolaus Bassèches. De nationalité autrichienne, le défunt fut, il y a une trentaine d'années, correspondant de journaux allemands et autrichiens à Moscou. Pendant les premières années de la seconde guerre, il vécut en France, où il fut interné par les Allemands. Grâce à l'intervention des autorités suisses, il put venir en Suisse et prit domicile à Schaffhouse. Il était très au courant des affaires russes, et la biographie de Staline qu'il publia il y a une dizaine d'années, de même que son ouvrage « L'armée inconnue », qui se rapportait à l'armée rouge, connurent un grand succès de librairie.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA S.I.G.

À l'assemblée générale de la S.I.G., Société industrielle suisse, Neuhausen, M. René Frey, Président de direction, a déclaré qu'environ 200 entreprises suisses participent à la fabrication du fusil d'assaut, et que toutes les conditions requises, tant en ce qui concerne les délais

de production que le prix de revient, ont été remplies par la S.I.G., qui en est l'inventeur et le principal producteur. Les services techniques de l'armée ont passé une nouvelle commande de fusils d'assaut qui, si elle n'est pas aussi importante que la première, n'en constitue pas moins la deuxième commande la plus importante que la S.I.G. ait jamais obtenue. Une réduction de prix a été possible, grâce à la fabrication en série. A long terme, la production du fusil d'assaut se fera selon les besoins courants de la troupe. La S.I.G. s'efforce également de trouver des débouchés à l'étranger pour cette arme. L'exportation limitée de matériel d'armement sous contrôle approprié, a ajouté le Directeur Frey, constitue un élément essentiel pour le maintien d'un potentiel d'armement nécessaire à notre armée. Les pays susceptibles d'entrer en considération ne sont pas très nombreux, car la plupart produisent eux-mêmes une arme propre. De nombreuses offres d'autres pays leur parviennent, et la S.I.G. n'a pas réussi, jusqu'ici, à obtenir d'importants débouchés, exception faite de quelques accords de fabrication sous licence. L'assemblée générale des actionnaires a approuvé la gestion et les comptes de 1960, ainsi que la répartition du bénéfice proposée par le Conseil d'administration. Le dividende a été fixé à 27 francs (18,90 net). 6,1 millions de francs ont été versés au fonds de prévoyance du personnel, dont la fortune s'élève maintenant à 41 millions de francs. En 1960, le chiffre d'affaires des fabriques de la S.I.G. s'est accru de 40 %, contre 15 % une année auparavant. Cela est dû en grande partie aux commandes de l'armée. 39 % des commandes furent destinées à l'exportation.

CANTON DE SOLEURE

CREATION D'UNE ASSOCIATION SUISSE
DES MANUFACTURES D'HORLOGERIE

Réuni en Assemblée générale extraordinaire, le 4 mai, à Muemliswil, le « groupement manufactures » de la Fédération horlogère, qui groupe les fabriques d'horlogerie qui font elles-mêmes leurs ébauches et pièces accessoires, a décidé, à l'unanimité, de transformer le groupement en une « Association suisse des manufactures d'horlogerie », dont le but sera de promouvoir les intérêts de ses membres, notamment dans le domaine technique.

L'Assemblée a entendu, en outre, une conférence de M. Stutz, Privat-Docteur à l'Ecole polytechnique fédérale, sur le développement de l'électronique et son importance pour l'industrie horlogère. Les participants ont visité ensuite une manufacture de Soleure.

CANTON DU TESSIN

LA DEFENSE DU TESSIN

Le Comité de la défense du Tessin a convoqué à Lugano une réunion publique de ses associés pour un rapport des activités deux ans après le début de l'action.

Le D^r Franco Franzini, Président, rappelle que l'objectif premier de l'association est de convaincre les autorités d'intervenir pour mettre un frein à la spéculation foncière, qui n'apporte pas le bien-être à toute la population comme on veut l'affirmer. On a reproché, et on reproche au Comité pour la défense du Tessin, de ne pas tenir compte des réalités. A ce propos, différentes personnalités du monde culturel tessinois et le représentant de la Ligue des paysans tessinois ont répété qu'il appartient aux citoyens d'un pays libre comme la Suisse de réaffirmer publiquement les principes moraux de la démocratie et de lutter pour qu'ils soient respectés. La spéculation foncière sans scrupules est une action immorale et anti-sociale parce qu'elle provoque une augmentation du coût de la vie, dont souffrent les ouvriers et les classes moyennes, et prive de la terre les agriculteurs en provoquant dans les jeunes générations un désintéressement qui pourrait devenir dangereux en cas de difficultés d'importation de denrées alimentaires, comme ce fut le cas pendant la dernière guerre.

A ce propos, le représentant des paysans a protesté contre les tentatives d'industrialisation de la plaine de Magadino, une des plus belles réalisations de l'économie tessinoise, plaine qui a été bonifiée pour l'agriculture et non point pour l'industrie. Il a aussi informé que le projet de permettre à une entreprise allemande de bâtir un village de 40 maisonnettes de vacances à Camorino, zone agricole, est encore en discussion entre la commune de Camorino et le gouvernement cantonal qui, à ce qu'on dit, s'opposerait à sa réalisation, tout au moins dans les termes prévus.

Pour ces raisons de base, le Comité pour la défense du Tessin continuera son action et signalera aux autorités et à l'opinion publique les abus dans la question des ventes de terres et d'immeubles. Il approuve la loi von Moos et constate avec satisfaction que le gouvernement tessinois intervient activement par la présentation d'un plan régional, qui disciplinera la répartition des bâtiments sur le territoire du canton, grâce à la nouvelle loi sur les associations foncières et celle, dite d'urgence, pour la protection des rives des lacs.

DRAPEAU BLANC SUR LES PRISONS DE BELLINZONE

Le drapeau blanc flotte sur les prisons de Bellinzone, ce qui signifie qu'elles sont vides. Il y a trois ans que cet événement s'est produit pour la dernière fois.

AU CŒUR DE PARIS
36-38, rue de l'Echiquier

LE GRAND HOTEL DU PAVILLON COMMÉMORATION

12 mars 1900

12 mars 1961

C'est en effet le 12 mars 1900 que les parents de M. Charles Wachter, M. et Mme Wachter André, après complète transformation de l'HOTEL du PAVILLON, ont inauguré le remplacement des bougies par l'électricité, des sonneries par le téléphone dans toutes les chambres, et du chauffage au bois dans les cheminées par le chauffage central à vapeur.

RENDONS HOMMAGE A CES PRECURSEURS DE L'HOTELLERIE FRANÇAISE

36 et 38, rue de l'Echiquier, Paris (10^e)

(Boulevard et métro Bonne-Nouvelle)

Zone bleue

Tél. : Provence 17-15. Télégr. : Pavilotel, Paris

Son Restaurant et son Bar « des Gourmets »

ETABLISSEMENTS

VERNETTE et PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

14, rue RAYMOND-LOSSERAND
PARIS, XIV^e

Ség. 13-29 et 84-57

86-01 et 86-33

☆ ☆ ☆

LEURS CAFES FINS

EXPRESS ET PERCOLATEUR

☆ ☆ ☆

MAGASIN DE VENTE
AU DETAIL A LA BRULERIE

Livraisons dans toute la France, franco de port

TROIS « CENTENAIRES » A BELLINZONE

Ces prochains mois, la ville de Bellinzone fêtera les 100 ans d'activité de trois de ses sociétés : la section locale de l'Association suisse des sous-officiers, la section locale de la Société fédérale de gymnastique et la Société de chant « Mélodia ».

Les manifestations ont débuté par un tir dit du centenaire de la Société des sous-officiers. 252 tireurs ont participé au tir à 300 mètres, et 82 à 50 mètres. La fête officielle a eu lieu les 6 et 7 mai, avec l'assemblée des délégués fédéraux et le grand cortège historique : « Cent ans de vie militaire dans la turrita ».

LE NOUVEAU CENTRE CULTUREL
A LOCARNO

Les milieux intellectuels de Locarno ont fondé, avec la collaboration de la « Corporation des Bourgeois », une organisation portant le nom de « Fondazione del negromante », qui a pour but de conserver l'antique demeure des nobles de Locarno, ornée de fresques intéressantes, et de la transformer peu à peu en un nouveau centre artistique dont le programme vient d'être publié avec des intentions nettement polémiques dans le catalogue d'une exposition de peinture installée à la galerie du Negromante à Pentecôte. Le professeur Virgilio Gilardoni, Directeur des archives tessinoises, est le principal initiateur de ce mouvement. Les expositions qui seront organisées dans la « Galleria del negromante » constitueront une anthologie de l'art et de la culture tessinois de ces 50 dernières années. On cherche ainsi à s'opposer à une tendance manifestement spéculative qui se manifeste dans les manifestations artistiques. En effet, selon M. Gilardoni, des marchands de peintures, de sculptures, qui n'ont aucune véritable culture parfois, sont en train de transformer le Tessin en un marché international spéculant sur la riche clientèle des hôtels ou des résidents étrangers. La production artistique du Tessin, pays qui s'est pourtant imposé par l'envoi dans le vaste monde d'artistes réputés, risque d'être bafouée par cette sorte d'invasion étrangère. La Fondation du Negromante s'occupera donc de la remettre en valeur en choisissant les œuvres les plus significatives des artistes qui le considèrent comme leur patrie d'élection.

CEUX QUI S'EN VONT

M. Arturo Pastorelli, qui dirigeait l'unique bureau de photogrammétrie du Tessin, est décédé brusquement d'une crise cardiaque. Le défunt, âgé de 47 ans, était très connu en Suisse et à l'étranger pour ses travaux dans le domaine des relevés de photogrammétrie aérienne.

EXPOSITION D'AFFICHES

A la villa Ciani, à Lugano, s'est déroulé le vernissage de l'exposition « Cartelloni e arte grafica in Italia ieri

e oggi » (Affiches et art graphique en Italie hier et aujourd'hui).

Organisée par la Société générale d'affichage, et patronnée par un Comité d'honneur, dont font partie les autorités suisses et des autorités italiennes, l'exposition présente environ 400 affiches, dont une grande partie proviennent de la collection Salce, de Treviso. Au cours de la cérémonie, plusieurs personnalités ont pris la parole, dont le Directeur du Musée Caccia, M. Aldo Patocchi, et le Professeur Franco Mosca, Président de l'Association italienne des artistes publicitaires. Cette exposition d'affiches est restée ouverte jusqu'au 4 juin.

25^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉPISCOPAT
DE MONSEIGNEUR JELMINI

Le Tessin a fêté le 25^e anniversaire de l'épiscopat de Mgr Angelo Jelmini, doyen de l'épiscopat suisse. On notait la présence à ces cérémonies du cardinal Montini, Archevêque de Milan ; du Nonce apostolique à Berne, Mgr Paccini ; du Nonce apostolique en Uruguay, Mgr Forni ; de la plus grande partie de l'épiscopat suisse, et des évêques de Novare et Bergame.

Les cérémonies ont débuté dans la matinée par une messe pontificale à la cathédrale de San Lorenzo, à Lugano. A cette occasion, le Cardinal Montini s'est adressé aux fidèles. Par ailleurs, diverses personnalités du monde clérical et laïque ont pris la parole, au cours du banquet officiel qui s'est déroulé au séminaire du diocèse de Lugano.

MAISON DE LA PROTECTION DE LA JEUNE FILLE
A LUGANO

La nouvelle Maison de la Protection catholique de la Jeune Fille de Lugano a été inaugurée le 25 mai, en présence de Mgr Jelmini, ainsi que des autorités cantonales et communales. Elle groupe 63 chambres, comptant au total 162 lits, et un dortoir pour les touristes, qui peut accueillir jusqu'à 36 personnes. Les travailleuses de conditions modestes forment le 95 % des hôtes de la maison. Il convient de souligner que la Maison de la Jeune Fille de Lugano n'est pas seulement un hôtel ou un restaurant. Comme partout, dans les institutions de cette sorte, la jeunesse féminine y trouve une aide, aussi bien matérielle que morale.

LE PRIX VEILLON

Les prix Charles Veillon de littérature ont été attribués pour la 14^e fois au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Lugano.

Le jury pour le roman français, présidé par André Chamson, de l'Académie française, a attribué le prix de 5.000 francs à Anna Langfus, une Polonaise résidant à Paris, pour son œuvre intitulée « Le sel et le soufre ».

Le jury pour le roman allemand, présidé par le ministre Burckhardt, a attribué son prix, de 5.000 francs également, à l'œuvre intitulée « Der Kreidestreich », d'un auteur allemand fixé aux Etats-Unis et qui signe du pseudonyme Karl Eska.

Enfin, le jury, pour le roman italien, présidé par le professeur Reto Roedei, a décerné son prix de 5.000 fr. au livre « Lo Scialo », de Vasco Pratolini.

CANTON DE SCHWYZ

GOLDAU

Une grande foule a assisté aux obsèques de l'ancien Landammann et ancien Conseiller national Josef Heizer. On notait la présence de nombreux députés aux Chambres fédérales et du Gouvernement schwyzois in corpore.

CANTON DU VALAIS

L'ARRACHAGE DES VIGNES EN VALAIS

Les dernières démarches entreprises à Berne par plusieurs députés, présidents de communes, banquiers et marchands de vins valaisins, en vue d'éviter l'arrachage des vignes étant restées vaines, le gouvernement valaisan a fait savoir aux intéressés, par lettre personnelle, que l'Etat allait procéder, sous peu, aux travaux de destruction. La lettre ne donne aucune précision quant aux délais et aux moyens qui seront utilisés. L'émoi est à son comble dans les milieux intéressés. Signalons que deux propriétaires ont entrepris, cette semaine, eux-mêmes, l'arrachage. Les travaux, exécutés par l'Etat, devront être facturés aux vignerons.

MORT DE LA DOYENNE DU VALAIS

La doyenne du canton du Valais, Mme Philomène Martinelli, de Sierre, vient de décéder. Elle allait entrer dans sa 103^e année.

L'ACQUISITION DES MARAIS DE POUTAFONTANNA

L'Etat du Valais a décidé de sacrifier la somme de 120.000 francs pour acquérir les marais de Poutafontanna, à Prone, près de Sion. Il veut par là sauver les derniers vestiges de ce que fut la plaine du Rhône durant des millénaires. Certaines sociétés intéressées à la flore et à la faune du pays participeront à la sauvegarde de cette réserve.

CONGRES DES CHEMINOTS

Avant de clôturer son Congrès, la Fédération suisse des cheminots a discuté et approuvé une résolution qui déclare notamment :

« Le Congrès émet le vœu que les pourparlers en cours et ceux qui vont s'ouvrir avec les diverses compa-

gnies de chemins de fer permettront de faire disparaître entièrement, ou, pour le moins, de réduire sensiblement, les marges plus ou moins grandes existant encore dans les conditions de salaires et de travail entre les cheminots des compagnies privées et ceux des C.F.F.

Le Congrès relève que les chemins de fer privés et les C.F.F. se heurtent à des difficultés de recrutement de personnel dues au fait que les conditions d'existence des agents des entreprises de transport n'ont pas suivi l'évolution intervenue dans de nombreuses branches de l'économie privée.

Le Congrès constate avec satisfaction que le Conseil fédéral reconnaît la nécessité d'améliorer les salaires du personnel de la Confédération et des C.F.F., et qu'il a déjà décidé une première mesure améliorant l'indemnisation du service de nuit, à partir du 1^{er} mars 1961. En outre, le Congrès confirme entièrement les thèses exposées par la requête de l'Union fédérative, du 25 mars 1961.

Le Congrès regrette que les tentatives d'aboutir, par des arrangements de droit privé, à une certaine coordination des transports et à une répartition équitable du trafic entre le rail et la route, ait échoué. Il fait appel à la compréhension du Parlement fédéral et du peuple suisse afin que soient prises des mesures légales en vue d'ordonner raisonnablement nos transports.

Se référant, en outre, au résultat négatif de la votation populaire relative à la surtaxe douanière sur la benzine, il exprime l'avis que les frais de construction des routes nationales doivent être supportés par les usagers de ces routes, et non par les finances générales de la Confédération.

Dans le domaine de la durée du travail, la Fédération suisse des cheminots compte sur un nouveau pas dans la voie de l'adaptation de l'horaire de travail des entreprises de transports à celui qui est appliqué dans l'industrie. Cette réduction de la durée du travail se justifie tout particulièrement au point de vue de l'intensification des mesures de rationalisation dans les entreprises de transports. L'adaptation de la loi sur la durée du travail dans l'exploitation des chemins de fer à l'évolution générale est nécessaire. Le Congrès invite les autorités fédérales à envisager d'ores et déjà les mesures qui devront être prises dans ce sens. »

★

« Le congrès exprime son inquiétude à l'égard des dangers que le totalitarisme, qui se manifeste périodiquement de manière brutale, fait courir au monde libre et à notre pays également. La Fédération suisse des cheminots confirme son attachement total à l'Etat démocratique et à ses institutions, ainsi que son attitude positive à l'égard de la défense nationale. Il approuve les efforts entrepris en vue d'aider les pays en voie de développement et invite les syndiqués de la S.E.V. à participer activement à toute action tendant à sauvegarder et à consolider nos libertés démocratiques. »

Le congrès a été déclaré clos le 18 mai à midi par le Président, M. Albert Schwyter, de Bâle.

CANTON DE VAUD

MODIFICATION DE CINQ ARTICLES
DE LA CONSTITUTION VAUDOISE

Le nombre des électeurs ayant plus que doublé par l'introduction du suffrage féminin, le Conseil d'Etat propose une augmentation du nombre de signatures nécessaires pour le dépôt des initiatives et des référendums, modification entraînant une révision des articles 27 et 100 de la Constitution du 1^{er} mars 1885. Aujourd'hui, le droit d'initiative et de référendum est exercé valablement si 6.000 citoyens actifs appuient de leur signature les propositions émises. Le Conseil d'Etat vaudois propose à son tour de porter de 6.000 à 12.000 le nombre des signatures nécessaires à l'aboutissement des initiatives et des demandes de référendum et il propose, à cet effet, au Grand Conseil, puis au corps électoral, la modification de quatre articles constitutionnels.

EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1964

Organisée par la Commission du bois agissant au nom de la sylviculture et de l'industrie du bois, l'exposition de projets de constructions en bois pour l'Exposition nationale suisse 1964, installée au Comptoir suisse, a été officiellement ouverte le 18 mai, et est restée ouverte jusqu'au 22 mai. Elle a coïncidé avec l'assemblée générale de Lignum, Union suisse en faveur du bois.

Cette exposition a présenté des projets pour les différents secteurs de l'Exposition nationale et pour quelques constructions spéciales, telles la Halle des fêtes, la gare, relais et passage supérieur, projets qui seront étudiés par les Commissions de l'Exposition nationale. Ils montrent toutes les possibilités offertes par le bois dans les constructions.

On entendit des exposés de M. M. Houmard, Président de l'Association suisse de l'industrie du bois, M. A. Camenzind, Architecte en chef de l'Exposition nationale, M. J. Jungo, Inspecteur général des forêts, M. Tromp, Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

L'assemblée était présidée par M. Jacques Keller, Président de l'Union suisse en faveur du bois.

PARUTION DU BULLETIN N° 1
DE L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE

Le premier Bulletin d'information de l'Exposition nationale suisse 1964 vient de sortir de presse. La rédaction en est assurée par M. Jacques Beglinger, Chef du service d'information. Ce premier numéro contient en particulier un avant-propos de M. Wahlen, Président de la Confédération, et de la haute Commission de l'Exposi-

tion, intitulé : « Une prise de conscience », et dans lequel le premier magistrat du pays relève qu'en choisissant pour devise « Croire et créer », l'Exposition nationale de 1964 s'est assigné une grande et noble tâche. Puisse-t-elle atteindre son but pour le plus grand bien du pays. C'est là le vœu et l'espoir du Conseil Fédéral.

On trouvera également, dans ce même numéro, des articles de MM. Gabriel Despland, Président du Comité d'Organisation, et G.-A. Chevallaz, Syndic de Lausanne, ainsi que des déclarations des principaux responsables de l'Exposition.

Les Bulletins d'information de l'Exposition ont pour but de présenter l'Exposition dans son devenir et son achèvement, comment elle se crée, d'abord dans les bureaux et sur les planches à dessin, puis sur le terrain.

Le Bulletin d'information de l'Exposition paraît dans les trois langues nationales officielles.

MONTREUX ORGANISE LE PREMIER FESTIVAL
INTERNATIONAL DE LA TELEVISION

Le premier Festival international de la télévision a eu lieu, pendant la seconde quinzaine de mai, à Montreux, sous le patronage de la Société suisse de radio et télévision et avec la collaboration de l'Union internationale des télécommunications. Il comprenait : a) un symposium auquel ont participé de nombreux savants et ingénieurs du monde entier et qui s'est tenu du 17 au 20 mai ; b) une exposition d'équipements de studio de télévision, du 15 au 27 mai ; c) un concours d'émissions de variétés de télévision, du 22 au 27 mai.

Une conférence de presse a été donnée le 27 avril en prévision du Festival. Des renseignements ont été communiqués en particulier par MM. Edouard Haas, Directeur de la télévision suisse, John H. Gayer, de l'U.I.T., et René Jaussi, Directeur de l'Office du tourisme de Montreux. M. René Schenker, Directeur de la T.V. romande, assistait à cette conférence à laquelle prirent part nombre de journalistes.

LE CONCOURS D'EMISSIONS

Le concours d'émissions de variétés de télévision a pour but de promouvoir les échanges de programmes et de donner une impulsion nouvelle aux productions de variétés télévisées. Il sera jugé par sept spécialistes étrangers.

Trois prix récompenseront les lauréats. Le premier consiste en une rose d'or, plus un montant en espèces de dix mille francs suisses, le deuxième une rose d'argent et le troisième une rose de bronze. Il y aura, en outre, un prix spécial, dénommé « Prix de la presse », qui sera attribué, au vote secret, par les journalistes accrédités au concours. La valeur télévisuelle des œu-

vres sera déterminante. De nombreuses sociétés de télévision se sont inscrites pour ce concours. Le studio de Zurich de la S.S.R.T. présentera deux productions de variétés intitulées l'une « Show business », l'autre « Show boat ». Quelques séquences ont été présentées le 27 avril, à Montreux.

LE SYMPOSIUM

42 savants et ingénieurs venant de treize pays, parmi lesquels les Etats-Unis, l'U.R.S.S., le Japon et plusieurs Etats européens, présenteront des communications sur la télévision et son application dans les domaines les plus divers : télévision industrielle, la télévision dans la médecine et l'éducation, la technique des prises de vues. Au nombre des conférenciers figurent trois savants américains, qui ont joué une part prépondérante dans les relais spatiaux. Ce sont MM. L. Jaffe', de l'Administration nationale de l'Astronautique et de l'espace (N.A.S.A.), J. R. Pierce, Directeur des recherches spatiales de « Bell Telephone », et R. P. Havilland, du département des missiles et véhicules spatiaux de la « General Electric Corporation ».

L'EXPOSITION DE T.V.

18 Maisons, provenant des Etats-Unis, de l'Allemagne, du Japon, de la France et de la Suisse y participeront, pour exposer leurs dernières créations dans le domaine du matériel de studio et de transmission de l'image. Le matériel exposé représente une somme de 2 à 3 millions de francs. On y verra notamment un studio « presse-boutons », qu'un seul homme peut faire fonctionner et que l'on utilise notamment dans l'industrie et l'enseignement. En ce qui concerne la télévision couleurs — qui n'est toutefois pas pour demain — la « Radio Corporation of America » présentera ses dernières réalisations dans un studio inédit.

COMITE SUISSE DE LA FETE NATIONALE

(Communiqué de presse)

Lors de son assemblée générale, tenue récemment à Lausanne, le Comité suisse de la Fête nationale a pris connaissance du but de l'appel de la Fête nationale 1961. Il sera consacré, cette année, à la défense de notre patrimoine culturel. Il s'agit tout d'abord d'apporter un soutien financier aux institutions et sociétés savantes dont l'activité est au service de notre histoire nationale et de nos traditions populaires ; il faut, en particulier, mener à bien l'étude des sources de notre histoire, l'inventaire et la conservation de nos monuments d'art. Il s'agit ensuite de créer un fonds permettant à l'Œuvre suisse

des lectures pour la jeunesse de couvrir les déficits de ses éditions en français, en italien et en romanche, et d'aider la « Ligia Romontscha » à défendre son patrimoine linguistique. Enfin, une part du produit de la collecte permettra à la Bibliothèque pour tous de développer son service de prêt et de consultation dans les régions de montagne et les vallées retirées.

Conscient du fait que la valeur d'un pays ne se mesure pas seulement à son bien-être économique et social, mais que la façon dont il honore les biens de l'esprit n'est pas moins déterminante, le Comité suisse de la Fête nationale espère que l'appel 1961 pour notre patrimoine culturel trouvera un chaleureux écho.

L'assemblée générale a décidé de consacrer la collecte 1962 à la vieillesse, maisons de retraite et de repos. Elle a désigné comme premier Vice-Président du Comité central M. J.-H. Graz, de Lausanne, en remplacement de M. Franz Wyss, de Zurich, démissionnaire. M. A. Willi, Directeur de l'Office social des Grisons, a été désigné pour représenter ce canton au sein du Comité central, lequel reste présidé par M. Carl Mugglin.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DES ECRIVAINS SUISSES

L'assemblée générale de la Société des écrivains suisses, qui a eu lieu à Vevey, le 6 mai, a été précédée, comme il est d'usage depuis plusieurs années, de conférences et de lectures données par des membres de la Société dans les écoles de Vevey.

Au chapitre des affaires statutaires, on apprit que les comptes se soldent par un déficit de 159 francs sur un total des recettes se montant à 89.870 francs. Ce déficit eût pu être évité si l'on eût renoncé à un don en faveur de la Fondation Nietzsche à Sils-Maria. Mais comme cette Fondation entretient un foyer pour les écrivains et les artistes, ce don était justifié. D'autre part, la subvention de la Confédération a été portée de 65.000 à 80.000 francs, ce que les sociétaires ont enregistré avec satisfaction.

On décida ensuite, à une faible majorité il est vrai, d'ouvrir un crédit de 5.000 francs pour organiser la participation de la Société à l'Exposition nationale de 1964. Les éditeurs et les libraires participeront aux frais.

Un exposé permit ensuite à l'assistance de se faire une idée de la nouvelle organisation dite des « Spectacles de Suisse française », qui va organiser des tournées théâtrales dans tous les cantons romands et même en France.

Enfin, le professeur François Jost a fait une conférence publique sur « La nouvelle Héloïse, un roman suisse », à l'occasion du 200^e anniversaire de la publication de cette œuvre de Rousseau.

La journée s'est terminée par un banquet, en présence de représentants des autorités cantonales et municipales.

DES DESSINS DE PAUL KLEE

La ville de Pully, en collaboration avec la fondation Paul Klee, à Berne, et M. Max Huggler, directeur du Musée des Beaux-Arts de Berne, a organisé à la Maison Pullierane une exposition de 200 dessins de Klee, choisis parmi les meilleurs de l'artiste, mort à Muratto en 1940. Un très nombreux public a ouvert cette exposition, où se trouvaient de nombreuses personnalités du monde politique et des arts.

CANTON DE ZURICH

SIHLBRUGG

Le vieux pont couvert en bois situé près de Sihlbrugg et datant de 1850 a dû être doublé l'an passé par un pont moderne de béton à cause de l'accroissement du trafic sur la Sihl, entre les cantons de Zurich et de Zoug. Cependant, la direction des travaux publics du canton de Zurich a décidé de maintenir l'utilisation de l'ancien pont de 40 m. de long, car il est très solidement construit et présente un intérêt historique évident. Aussi ce pont a-t-il été soigneusement démonté et reconstruit trois kilomètres en amont, près de Sihlmatt. Il continuera à relier les rives zuricoise et zougnoise de la Sihl et servira à la circulation locale. Son déplacement a coûté 120.000 francs.

L'inauguration du vieux pont couvert à son nouvel emplacement a été marquée par une cérémonie à laquelle assistaient les représentants des autorités cantonales zuricoises et zougnoises et du Heimatschutz.

ASSEMBLEE

La Société dramatique suisse (Gesellschaft schweizerischer Dramatiker), dont ne font partie que des personnalités suisses alémaniques, a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Helmut Schilling. Elle a déploré la perte de plusieurs membres éminents, tels que Curt Goetz et Oskar Waelterlin. Afin de poursuivre ses efforts dans l'intérêt de l'art dramatique en Suisse, elle organise un cinquième concours dramatique interne au sein de ses 50 membres. Les meilleures œuvres seront récompensées par des prix dont le montant global atteint 5 000 francs.

ASSOCIATION DES EDITEURS DE JOURNAUX DE ZURICH-SCHAFFHOUSE-GLARIS

L'association des éditeurs de journaux des cantons de Zurich, Schaffhouse et Glaris s'est réunie sous la présidence de M. Coninx, du « Tagesanzeiger », de Zurich. Elle a pris acte des demandes de l'association de la presse suisse pour une révision de l'accord de Baden au sujet des salaires et honoraires des rédacteurs et journalistes libres inscrits au registre professionnel. M. Co-

ninx, démissionnaire, a été remplacé à la présidence par M. Viktor Fritz, du « Tagblatt », du district de Pfaeffikon.

UNE NOUVELLE INSTALLATION CONTRE L'INCENDIE A KLOTEN

Une nouvelle installation contre l'incendie vient d'être aménagée à la nouvelle halle de répartition à l'aéroport de Kloten. Il s'agit d'une installation dite de déluge, laquelle est répartie en seize secteurs qui, depuis le toit, peut déverser, au moyen de deux mille buses d'arrosage, des flots d'eau en abondance sur les foyers d'incendie et sur les objets en feu. En même temps se développe un système de refroidissement qui protège matériel et pompiers contre la chaleur. La consommation d'eau de l'installation s'élève, pour un seul box d'avions, à 30.000 litres/minute. Pour fournir une si grande quantité d'eau, la commune de Kloten a dû procéder à des travaux et installer une conduite spéciale vers l'aéroport de 50 cm. de diamètre.

Il s'agit de la première installation du genre en Suisse; son coût revient à 650.000 francs.

PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FERROVIAIRE

Les meilleurs films des administrations de chemins de fer ont été présentés à Zurich, du 8 au 10 mai, dans le cadre du premier Festival international du film ferroviaire. Les chemins de fer fédéraux suisses, qui se sont chargés de l'organisation de cette manifestation, répondent ainsi à une demande de l'Association internationale des chemins de fer, qu'ils ont présidée pendant de longues années. Afin de donner aux journalistes une vue d'ensemble sur le monde du film ferroviaire, ceux-ci ont été invités à une avant-première et ont été salués par M. Max Strauss, secrétaire général, Berne. Une série de films, provenant des grands pays européens (y compris la Hollande, la Belgique et la Suisse), ont été présentés en quatre programmes différents. Des incursions ont été faites dans le monde inconnu des chemins de fer, dans la technique et l'histoire des chemins de fer européens, sans compter, bien sûr, les vues diverses et toujours nouvelles des paysages européens.

« DU PAIN POUR TES FRERES » CAMPAGNE DES EGLISES PROTESTANTES

Le Comité de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse a décidé de recommander aux Eglises protestantes de Suisse le lancement d'une campagne intitulée « Du pain pour tes frères ». Un Comité d'action s'est déjà constitué afin de préparer cette campagne. Il est composé de représentants du Conseil suisse des missions et de l'œuvre d'entraide des Eglises évangéliques suisses. La Fédération des Eglises recommande aux Eglises d'en appeler, entre septembre 1961 et septembre 1962, à la

population protestante pour une offrande spéciale en faveur des populations souffrant de la faim dans le monde et de toute aide en faveur des pays en voie de développement.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ECOLE DES ARTS ET METIERS DE ZURICH

Le successeur de M. Fischli à la direction de l'Ecole des Arts et Métiers de Zurich est M. Alfred Altherr, âgé de 50 ans, fils de l'ancien professeur Altherr, qui enseigna à cette école. Le nouveau directeur a travaillé au bureau de Le Corbusier à Paris, ainsi que dans un bureau d'architecture d'Amsterdam. Rentré en Suisse, il ouvrit son propre bureau d'architecte, fut professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Zurich, ainsi que rédacteur de « *Bauen und Wohnen* » et « *Werk* ».

DIES ACADEMICUS DE L'UNIVERSITE DE ZURICH

L'Université de Zurich a célébré son 128^e Dies Academicus. Le Professeur Heinrich Straumann, Recteur, a prononcé l'allocution de fête. Il a parlé de « L'image des hommes américains ». Puis il donna connaissance du rapport sur l'année écoulée, sur quoi les diverses Facultés décernèrent les titres de docteur « *honoris causa* ».

Le Conseiller fédéral Petitpierre remercia de l'honneur qui lui était fait et souligna les liens qui le rattachaient à la haute école zuricoise. Le haut magistrat mit l'accent sur l'importance de la recherche scientifique, sur celle de l'énergie nucléaire pour notre pays et sur la nécessité d'une collaboration scientifique et économique sur le plan national et international.

HANS NABHOLZ †

Le professeur Hans Nabholz est décédé dans sa 87^e année. Le défunt dirigea de 1903 à 1931 les archives d'Etat de Zurich. Il enseigna l'histoire économique et constitutionnelle à l'Université de Zurich, comme privat-docent depuis 1911, professeur extraordinaire dès 1924, et comme professeur ordinaire depuis 1944. Sa contribution à la connaissance de l'histoire suisse est considérable. Le défunt collabora entre autres avec les professeurs Feller, von Muralt et Bonjour, dressant un tableau de l'évolution historique de notre pays, de la préhistoire au Moyen Age. Hans Nabholz fut membre de nombreuses sociétés savantes, en particulier de la Commission internationale des sciences historiques.

LE MARCHE DES LOGEMENTS A ATTEINT SON NIVEAU LE PLUS BAS

On comptait, le 1^{er} mai, à Zurich, 18 appartements vides. Quatre d'entre eux ont été loués depuis lors.

LES ZURICOIS VOTENT 60 MILLIONS DE CREDITS

Les citoyens zuricois ont approuvé, à une forte majorité, huit demandes de crédits, d'un montant total de 58.293.000 francs. Il s'agit notamment d'un home pour malades chroniques dans le quartier de Hoengg (17 millions), de plusieurs bâtiments d'école (14,7 millions), d'un cimetière (4,4 millions), d'une piscine en plein air avec places de jeu (13,6 millions), d'un bâtiment administratif avec garage (6,6 millions) et de divers autres travaux.

M. PETITPIERRE, DOCTEUR « HONORIS CAUSA » DE L'UNIVERSITE DE ZURICH

A l'occasion de son Dies Academicus, l'Université de Zurich a décerné le titre de docteur « *honoris causa* » de la Faculté des Sciences à M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral, en reconnaissance de sa grande contribution à l'encouragement de la recherche dans le domaine des sciences naturelles, par l'intermédiaire du fonds national pour la recherche scientifique, et de sa grande compréhension pour les problèmes des Facultés des Sciences de nos Universités.

NOCES DE DIAMANT

Les époux Alfred et Elise Cätikerschaer, à Rumlang, ont fêté leurs noces de diamant. Tous deux sont âgés de 83 ans. Ils ont eu dix enfants. Lui est maître serrurier.

DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE

On vient de mettre au jour, près de Marthalen, les vestiges d'une cité celtique datant du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, éventuellement du 5^e siècle avant notre ère. Cette découverte a été faite sur les lieux où l'on procède depuis 1959 à des fouilles archéologiques. On a pu ainsi déterrer des poteries, des amphores et même une broche qui devait servir, semble-t-il, d'épingle de sûreté.

PRES DE MILLE MILLIONNAIRES A ZURICH

Le registre fiscal de la ville de Zurich permet de constater, entre autres, que 980 personnes possèdent des biens pour une valeur de plus d'un million de francs et 1.256 de plus d'un demi-million.

NOUVEAU DIRECTEUR DE LA CHAMBRE ZURICOISE DU COMMERCE

M. Hans Schlaepfer, démissionnaire pour la fin de l'année, sera remplacé, à la direction de la Chambre de commerce de Zurich, par M. Fritz Honegger, de Rueschlikon.

UN FROMAGER DU NEPAL AU SERVICE DES FROMAGERIES SUISSES DANS CE PAYS

Le maître-fromager népalais, Passang Sherpa, est retourné, ces jours-ci, dans son pays, où il prendra ses fonctions de directeur d'une des fromageries créées par l'aide suisse à des régions extra-européennes. Après trois ans d'activité dans une de ces fromageries suisses au Népal, on le fit venir en Suisse pour poursuivre ses connaissances professionnelles. Ce Népalais a suivi pendant un an les cours de l'école agricole de Plantahof, à Landquart, puis a été instruit à la fromagerie de montagne de Plantahof, à Parpan et, enfin, à l'école de laiterie de La Ruetie, près de Zollikofen, où il apprit à connaître les méthodes de travail pour la préparation du fromage. Dès son retour au Népal, il prendra la direction de la fromagerie de montagne de Thodung, qui jusqu'ici était dirigée par un fromager suisse.

LA FERMETURE DES DANCINGS A ZURICH

Le Conseil municipal de la ville de Zurich propose au Conseil de ville de retarder d'une heure l'heure de fermeture légale de dix dancings, soit 1 h. du matin au lieu de minuit. Aucun changement n'est prévu pour les dix autres dancings.

PROGRAMME DES SEMAINES DE JUIN A ZURICH

La ville de Zurich organise de nouveau cette année, en juin, les semaines de fêtes de Zurich. Ces manifestations ont débuté le 3 juin. Elles se déroulent sous le signe du rayonnement de l'art allemand. Dans la soirée du jour d'ouverture, l'opéra « Der Rosenkavalier » (Le Chevalier à la Rose) a été donné au théâtre municipal. Le 9 juin a eu lieu la première mondiale de la « Passion grecque », de Boluslav Martinu. Des œuvres de Richard Wagner et de Richard Strauss seront également exécutées, tandis que la comédie a inscrit à son programme des œuvres dramatiques qui soulèveront un vif intérêt. Le programme des productions musicales n'est pas moins riche et les mélomanes sont assurés d'avance d'une exécution parfaite.

MORT DE L'ECRIVAIN HERMANN HILTBRUNNER

L'écrivain Hermann Hiltbrunner est mort à Uerikon, près de Staefa, où il vivait depuis 1935.

Né à Biel-Benken (Bâle-Campagne), le 24 novembre 1893, le défunt avait fait l'Ecole normale à Berne et devint instituteur à Berne-Buempliz. Il suivit ensuite les cours de l'Université de Berne et compléta ses études à l'Université de Zurich. Dès 1920, il se consacra essentiellement au métier d'écrivain. Il vécut sur les rives du lac de Zurich tout en faisant de longs voyages à l'étranger.

Hermann Hiltbrunner était l'auteur de nombreuses œuvres lyriques. Parmi ses ouvrages, citons « Das Fundament », « Und das Licht Gewinnt », « Nordland-Nordlich », « Spitzbergensommer », « Das Hohelied der Berge », « Alles gelingen ist Gnade ». Il obtint, en 1941, le prix de littérature de la ville de Zurich.

LE FILM SUR EICHMANN, DE LA « PRAESENS »

La Société de production suisse « Praesens » a confié au réalisateur Erwin Leiser le tournage d'un film sur Eichmann.

M. Leiser, qui donnait à Zurich une conférence de presse, a fait savoir que pour ce film documentaire, « Eichmann et le troisième Reich », on a eu recours à 60 km. de documents filmés, ainsi qu'à des prises de vues réalisées au procès de Jérusalem par le cameraman Emil Berna. Des recherches ont été effectuées dans plusieurs pays.

L'activité d'Eichmann est présentée en rapport avec toute la structure du troisième Reich. On verra des films de propagande du parti et des films inédits des régions occupées, notamment un document sur la destruction de Lidice. On s'est efforcé de décrire Eichmann en tant qu'homme qui tue par sa signature, mais ne supporte pas la vue de ses victimes.

Miriam Novitch, qui dirige le Kibboutz des combattants du ghetto en Israël, a collaboré à la réalisation du film. Le montage est de Hans Egger. Le producteur, M. L. Wechsler, a décidé de verser les bénéfices à des œuvres en faveur des juifs.

La première vision a eu lieu à la fin mai, simultanément à Zurich et dans 50 cinémas d'Allemagne.

LA PENURIE DE PERSONNEL DANS L'HOTELLERIE SUISSE

La chasse à la main-d'œuvre l'emporte maintenant dans l'hôtellerie suisse sur la préoccupation d'avoir toujours plus de clients. Le rapport annuel de l'Association suisse des hôteliers expose longuement la question.

Ainsi que d'autres activités économiques, l'hôtellerie s'est vue contrainte de recruter, en quantité sans cesse croissante, de la main-d'œuvre étrangère. A cette fin, l'Association suisse des hôteliers possède à Rome un véri-

table bureau de recrutement. Sur les 435.476 travailleurs étrangers enregistrés en Suisse fin août dernier, quelque 62.000 étaient occupés dans l'industrie hôtelière. De 40 à 50 % des employés de l'industrie hôtelière suisse sont des étrangers. S'il n'était pas possible de recourir à la main-d'œuvre étrangère, près de la moitié des entreprises hôtelières devraient être fermées, et la situation ne tardera pas à s'aggraver une fois réalisés les projets de construction de grands hôtels, ainsi qu'à la suite de l'application de la loi fédérale sur le travail, en ce qui concerne les réductions prévues de l'horaire de travail.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME

Le Comité de l'Office national suisse du Tourisme a tenu sa cinquantième séance, mardi 2 mai, au château de Kybourg, sous la présidence de M. le Dr H.-G. Armin Meili, Président. Après le salut du Président du gouvernement zuricois, le Conseiller d'Etat, Franz Egger, M. Meili présenta M. René Nordmann, nouveau directeur-adjoint (ancien chef des services de propagande de la Swissair) et fit le point de la politique de propagande de l'O.N.S.T. et de ses 17 agences à l'étranger, adaptée aux besoins nouveaux de la cause du tourisme.

Le Dr Werner Kaempfen, Directeur de l'O.N.S.T., commenta ensuite les excellents résultats enregistrés durant

l'hiver 1960-61. Les chiffres records de décembre, janvier et février approchent du demi-million de nuitées, 10 % de plus que la période correspondante de l'an dernier. Grâce à un afflux plus grand de touristes étrangers, ainsi qu'à l'extension de la période de Noël et de Nouvel An, et à un échelonnement meilleur des congés voués aux sports, la saison d'hiver a donné des résultats en progrès constants, alors que l'étalement de la saison d'été n'est encore qu'une réalisation partielle.

Plusieurs indices fournissent la preuve que le tourisme de détente gagne du terrain, parallèlement au « rush » touristique moderne. Les stations et les centres touristiques paisibles sont toujours plus demandés.

Le développement du tourisme dans le monde entier va de pair avec un nivellement regrettable de l'équipement et des moyens de propagande. C'est la raison pour laquelle la propagande nationale de la Suisse doit porter sur les valeurs et les caractéristiques typiquement helvétiques.

Le Comité a approuvé le rapport et les comptes de l'année 1960. Il a admis la composition du Comité pour la période 1961-64 avant d'approuver un complément au programme d'action pour l'année 1961 qui s'inspire, dans le cadre de diverses manifestations sportives et de l'Exposition Hyspa, du slogan « La Suisse, votre but pour les sports et pour les loisirs ». L'assemblée générale annuelle a eu lieu à la fin du mois de mai, à Berne, à l'Exposition Hyspa.

HÔPITAL SUISSE DE PARIS

M. Streuli accepte la présidence du Comité Suisse.

Ainsi qu'il a été annoncé récemment dans le « Messenger », la Confédération a décidé d'apporter son appui à l'Hôpital Suisse de Paris, sous forme d'un prêt direct et de la garantie d'un emprunt qui sera contracté auprès d'un groupe de sociétés suisses d'assurance.

L'Association se préoccupe donc de la phase ultime des travaux préalables à la construction proprement dite. Le projet définitif de construction a reçu récemment l'approbation du Conseil d'Administration de l'Hôpital Suisse de Paris et celui des autorités fédérales. Les plans d'exécution sont en cours d'élaboration. Sur cette base sont conduites les différentes démarches à effec-

tuer auprès des autorités françaises de tutelle — Ministère de la Santé, Ministère de la Construction, ville de Neuilly-sur-Seine — afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

La campagne financière, lancée il y a un an sous forme de l'envoi d'une plaquette explicative et d'un bulletin de souscription, se poursuit activement en France et en Suisse. Elle est menée, dans notre pays, sous l'autorité directe du Comité Suisse de l'Hôpital Suisse de Paris. Ce Comité vient d'être réorganisé et M. Hans Streuli, ancien Président de la Confédération, a bien voulu accepter d'en assurer la présidence et de prendre personnellement en mains l'action qui, sur le plan financier, doit être poursuivie en Suisse. C'est là, pour l'Hôpital, un appui dont il est superflu de

souligner toute l'importance et la signification. De plus, l'Administration Fédérale des Finances est représentée par son Directeur au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

Une Commission d'organisation vient d'être constituée qui, pendant les quelques mois que demandera l'élaboration des plans d'exécution, a été chargée d'établir le projet de compte d'exploitation de l'Hôpital et de faire des propositions quant au personnel qu'il conviendra de mettre en place pour assurer le fonctionnement de l'établissement.

La mise en œuvre d'un tel programme demande des études particulièrement délicates. En fonction des faits récemment intervenus, celles-ci sont, on le voit, conduites dans les meilleurs délais.